

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **29 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0297**

commune (s) : Corbas

objet : Cession, à la SCI Activités courrier de proximité ou à toute société en son nom constituée d'un terrain nu communautaire situé 4, rue du Mont blanc

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : 22 septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Kimelfeld, Philip, Arrue, Barge, Mme Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Daclin, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze.

Bureau du 29 septembre 2008**Décision n° B-2008-0297**

commune (s) : Corbas

objet : **Cession, à la SCI Activités courrier de proximité ou à toute société en son nom constituée d'un terrain nu communautaire situé 4, rue du Mont blanc**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine s'est rendue propriétaire, par acte en date du 26 août 1976, d'un terrain nu de 12 889 mètres carrés situé 4, rue du Mont Blanc à Corbas et cadastré sous le numéro 65 de la section AS pour favoriser le transfert des abattoirs et du marché aux bestiaux de Lyon-La Mouche sur le secteur de Corbas, lieu-dit Corbège et Tache.

Dans le cadre de la recherche menée par la direction de l'immobilier de La Poste d'un foncier à bâtir situé sur la commune de Corbas en vue de réaliser un bâtiment d'activité accueillant à la fois une activité de tri du courrier du quart sud-est de l'agglomération lyonnaise et une activité de distribution du courrier des bureaux de Poste de Mions et Corbas, la Communauté urbaine a proposé pour étude de faisabilité ledit terrain.

Par courrier en date du 21 janvier 2007, La Poste a confirmé son intérêt pour l'étude de ce site et s'est déclarée intéressée pour une partie seulement du terrain proposé.

La Communauté urbaine n'ayant plus vocation aujourd'hui à conserver le terrain dans la mesure où le transfert des abattoirs et du marché aux bestiaux ont été réalisés.

Il est proposé donc de céder à la SCI Activités courrier de proximité ou à toute société en son nom constituée, un terrain à bâtir, libre de toute location ou occupation, d'une superficie de 7 494 mètres carrés, issu de la parcelle cadastrée sous le numéro 65 de la section AS, en vue de permettre la réalisation d'un centre courrier pour une SHON de 2 692,32 mètres carrés.

La transaction s'effectuerait au prix de 50 € le mètre carré de terrain, soit un montant de 374 700 €, conforme à l'estimation de France domaine ; lequel prix sera ajusté en fonction du bornage en cours de réalisation. Précision est apportée que la Communauté urbaine remboursera à la SCI Activités courrier de proximité ou à toute société en son nom constituée, le coût du plan topographique sur présentation de la facture ;

Vu ledit compromis ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que, dans le rapport cité en objet, il convient de :

- **modifier le 7° paragraphe comme suit** : Il est proposé aujourd'hui de céder à la SCI Activités courrier de proximité ou à toute société en son nom constituée, un terrain à bâtir, libre de toute location ou occupation, d'une superficie de 7 397 mètres carrés, issu de la parcelle cadastrée sous le numéro 65 de la section AS, en vue de permettre la réalisation d'un centre courrier pour une SHON de 2 692,32 mètres carrés.

- **modifier le 8° paragraphe comme suit** : La transaction s'effectuerait au prix de 50 € le mètre carré, soit un montant de 369 850 €, conforme à l'estimation de France domaine. Précision est apportée que la Communauté urbaine remboursera à la SCI Activités courrier de proximité ou à toute société en son nom constituée, le coût du plan topographique sur présentation de la facture ;

- **modifier le 3° paragraphe du DECIDE comme suit** :

- produit de la cession : 369 850 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 1209,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 68 278,02 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 800 - fonction 824 - opération 1209,

- plus-value réalisée : 301 571,98 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 - et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

DECIDE

1° - **Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - **Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant la vente à la SCI Activités courrier de proximité ou à toute société en son nom constituée, d'un terrain nu, libre de toute location ou occupation, situé 4, rue du Mont Blanc à Corbas.

3° - **Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

4° - **La somme** à encaisser sur l'exercice 2008 sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 369 850 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 1209,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 68 278,02 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 800 - fonction 824 - opération 1209,

- plus-value réalisée : 301 571,98 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 - et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2008.